

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 12 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le douze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 04 avril 2017.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 3 Abstention : 0

**Présents : M. VOLLE – CROZIER – TESTON – BEUGNET – HILAIRE – JOLLIVET
– BOUNIARD – CORNET – EUVRARD - GAUTHIER – PIQUEMAL.**

**Excusés : Mme LEBRAT a donné procuration à M. GAUTHIER.
Mme GRENIER a donné procuration à M. TESTON.**

Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD

M. Philippe EUVRARD a été élu secrétaire.

Objet : Fiscalité : Vote des taux d'imposition 2017.

Parallèlement au vote du budget primitif 2017 du budget principal,
Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux de la taxe d'habitation et de la
taxe foncière sur les propriétés bâties de 0.9 %.

NATURE	TAUX 2016	PROPOSITION 2017
Taxe Habitation	13.05 %	13.17 %
Taxe Foncière Bâti	19.48 %	19.65 %
Taxe Foncière Non Bâti	85.79 %	85.79 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 comme suite :
 - * Taxe d'habitation : 13.17 %
 - * Taxe Foncière bâti : 19.65 %
 - * Taxe Foncière Non bâti : 85.79 %

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 12 avril 2017.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 13 avril 2017.
LE MAIRE,
André VOLLE.

